

Tarmed 2018

Questions-Réponses

Dre Elise Wagner, Dr Nicolas Perone

La consultation médicale au SMPR

Consultation de base

1^{ère} 5 min

<75 ans

Par 5 min suppl.

Max 2x

>75 ans

Par 5 min suppl.

Max 4x

Complexes

Par 5 min suppl.

Max. 4x

Consultation spécifique par le spécialiste en médecine de premier recours (conseil)
(Max 30 min-max 1h par 3 mois)

Consultation psycho-sociale par 5 min (max 1h/séance!!!)

Petit examen par le spécialiste par 5 min (max 15 min- max 30 min/séance)

Grand examen par le spécialiste par 5 min (max 25 min/séance)

Instruction par le spécialiste par 5 min (max 15 min-max 30 min/séance)

Consultation dernière période

de 5 min

Prestations en l'absence du patient (à la minute) (max 30 min/3mois-max 60 min/3 mois)

Prestations en l'absence du patient

- 6 positions:
 1. Etude dossier
 2. Obtention information auprès d'un tiers
 3. Renseignement donnés aux proches ou personnes de références
 4. Discussion avec thérapeutes/soignant
 5. Envoi chez médecin consultant
 6. Etablissement ordonnance ou prescriptions

- Limitées 30 min/3 mois < 75 ans,
- 1h/3mois > 75 ans et CPX
- Hôpital entier considéré comme une entité

Consultation téléphonique

Consultation téléphonique
1ères 5 min

<75 ans
Max 2x/séances

>75 ans
Max 4x/séances

Complexes
Max 4x/séances

Consultation téléphonique
dernières 5 min

Feuille OPALE SMPR

- Feuille excel
- Chainages et saisie manuelle

Feuille PSM

- Feuille excel
- Chainages et saisie manuelle
- Rdv manqués